

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 14 décembre 2020

1. Examen et approbation du projet de budget 2021 de la Municipalité

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non et 0 abstention

1.1 Administration générale et finances

Amendement PDC : Diminution de 100'000.- rubrique Imprimés, publication car à l'ère numérique et écologique, la brochure Sion 21 n'a plus lieu d'exister dans sa forme actuelle.

L'amendement est refusé par 32 non, 19 oui et 3 abstentions.

1.2 Economie et Tourisme

Amendement PDC : Diminution de 33'800.- rubrique Traitements du personnel administratif et d'exploitation car le dicastère économie, innovation et tourisme ne nécessite pas l'engagement d'un chef de service pour le moment. Un délégué économique efficient suffit pour faire le travail de promotion économique.

L'amendement est refusé par 28 non, 22 oui et 4 abstentions.

Amendement PDC : Diminution de 200'000.- rubrique Subventions aux organisations privées à but non lucratif car l'Espace Création est clairement un doublon dans la chaîne actuelle de l'innovation subventionnée par la commune de Sion.

L'amendement est refusé par 36 non, 16 oui et 1 abstention.

Amendement les Verts : Augmentation de 50'000.- rubrique Subventions aux personnes physiques afin d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments en vue de combattre le réchauffement climatique.

L'amendement est refusé par 37 non, 16 oui et 1 abstention.

1.3 Education et Culture

Amendement les Verts : Augmentation de 130'000.- rubrique Subventions aux organisations privées à but non lucratif afin de pérenniser une vie artistique riche et variée dans notre commune, il y a lieu d'augmenter les subventions accordées aux artistes et aux structures culturelles indépendantes.

L'amendement est refusé par 38 non, 15 oui et 0 abstention.

Amendement AdG : Augmentation de 35'000.- rubrique Subventions aux personnes physiques afin de renforcer l'aide aux études artistiques. Il est demandé de restaurer la subvention initiale de 55'000.- et par conséquent de réviser le plafond donnant droit aux subventions.

L'amendement est accepté par 33 oui, 21 non et 0 abstention.

1.4 Affaires sociales

Amendement AdG : Augmentation de 174'000.- rubrique Subventions aux organisations privées à but non lucratif afin de soutenir davantage les associations dites de bas seuil qui aident les personnes précarisées par la crise Covid-19.

L'amendement est accepté par 33 oui, 21 non et 0 abstention.

1.5 Sécurité publique

Aucun amendement

1.6 Travaux publics et Environnement

Amendement PDC : Augmentation de 200'000.- rubrique Routes/Voies de communication afin de doubler le montant dédié aux pistes cyclables.

L'amendement est accepté par 35 oui, 17 non et 1 abstention.

Amendement AdG : Diminution de 100'000.- rubrique Routes/Voies de communication afin de supprimer l'étude concernant la liaison Nord-Sud entre Cour de gare et le campus Energypolis. Il vaut mieux attendre la détermination des CFF et autres partenaires avant de procéder à l'étude de cette passerelle.

L'amendement est accepté par 27 oui, 25 non et 1 abstention.

1.7 Bâtiments et Constructions

Amendement les Verts : Augmentation de 100'000.- rubrique Entretien des terrains bâtis et bâtiments afin de recouvrir les toits d'un certain nombre de bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques ou solaires

L'amendement est accepté par 40 oui, 10 non et 4 abstentions.

Amendement PDC : Diminution de 500'000.- rubrique Terrains bâtis car le réaménagement du théâtre de Valère semble prématuré étant donné que la commune est en discussion avec le canton concernant l'avenir de l'ensemble des bâtiments devant l'église des Jésuites et la réorganisation des théâtres.

L'amendement est accepté par 50 oui, 0 non et 4 abstentions.

1.8 Urbanisme et Mobilité

Amendement AdG : Diminution de 100'000.- rubrique Autres immobilisations incorporelles afin de réduire les frais d'études concernant le projet "Ronquoz 21".

L'amendement est refusé par 34 non, 18 oui et 2 abstentions.

Amendement AdG : Augmentation de 150'000.- rubrique Parcs et jardins/Terrains bâtis afin d'élaborer un plan de végétalisation/arborisation de la ville et de promouvoir le concept AcclimataSion auprès des Sédunoises et Sédunois. La plantation en strates d'arbres, arbustes et prairie sur les îlots de chaleur répertoriés doit être envisagée.

L'amendement est refusé par 38 non, 16 oui et 0 abstention.

Amendement PDC/les Verts/PLR : Augmentation de 55'000.- rubrique Subventions aux entreprises publiques afin de continuer d'offrir la gratuité des bus sédunois du vendredi 17h au samedi minuit.

L'amendement est accepté par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Amendement les Verts : Diminution de 100'000.- rubrique Autres immobilisations incorporelles étant donné l'incertitude du financement de la liaison plaine/montagne qui n'a toujours pas été reconnue comme transport public, il n'est pas nécessaire de continuer les frais d'études pour cette installation.

L'amendement est accepté par 30 oui, 22 non et 0 abstention.

Amendement les Verts : Diminution de 155'000.- rubrique Aéroport afin de surseoir à certaines dépenses concernant le renouvellement des machines, appareils et véhicules. Il vaut mieux attendre la mise en place de la nouvelle entité juridique en charge de cet objet.

L'amendement est refusé par 35 non, 13 oui et 0 abstention.

Amendement AdG : Diminution de 100'000.- rubrique Aéroport/Honoraires experts et spécialistes afin de diminuer diverses dépenses pour les expertises, les audits, les conseils juridiques et les études concernant le développement de l'aéroport et de ses infrastructures.

L'amendement est refusé par 36 non, 14 oui et 0 abstention.

Amendement les Verts : Diminution de 150'000.- rubrique Aéroport afin de surseoir à certaines dépenses concernant l'entretien des bâtiments de l'aéroport. Il vaut mieux attendre la mise en place de la nouvelle entité juridique en charge de cet objet.

L'amendement est refusé par 38 non, 15 oui et 0 abstention.

1.9 Sport, Jeunesse et Loisirs

Aucun amendement.

2. Vote du projet de budget 2021 de la Municipalité

Le budget amendé présente donc un excédent de charges de 5,31 Mios et des investissements diminués de 500'000.- Le degré d'autofinancement passe donc de 58,2% à 57,9%.

Le projet de budget 2021 est accepté par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

3. Développement et vote de la motion du conseiller Gilles Fellay "Pour soumettre au Conseil général la convention liant la commune de Sion et l'association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE)"

Cette motion demande que la Municipalité soumette au Conseil général, pour discussion et vote la convention la liant à l'ASLAE. En effet, cette dernière n'a jamais été validée par le Conseil général, contrairement à ce que prévoit la loi sur les communes à l'article 17, alinéa i.

La motion est acceptée par 36 oui, 15 non et 3 abstentions.

4. Développement et vote du postulat de la commission de gestion "Représentation du Conseil général dans les associations"

Le postulat demande au Conseil général d'étudier la possibilité et la manière d'une représentation du Conseil général dans les associations dans lesquelles la Municipalité de Sion occupe une place importante et/ou prépondérante. Les associations concernées seraient principalement celles qui transmettent leurs budgets à la ville, qui en prend acte et l'insère au budget municipal comme dépenses liées.

Le postulat est accepté par 51 oui, 2 non et 1 abstention.

5. Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.

Les crédits 2020 nos 07 à 09 pour un montant de 1'475'000 francs sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

Le crédit 2020 no 10 pour un montant de 80'000 francs, concernant le pôle d'innovation dédié au sport et à la performance SpArk, a été approuvé par la commission de gestion par 11 oui, 4 non et 0 abstention.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz